

Octobre 2007

Année 3, Numéro 3

Dans ce numéro

Forum sur la forêt privée

Réunion des délégués

Le prix de l'Excellence
en forêt privée

Fiscalité sur le revenu

Annonce du ministre Béchard

Programme des collectivités
forestières

Entente sur le bois d'œuvre

Environnement

Programme du Fédéral

Le développement durable
des forêts privées

1957 - 2007



LE SYNDICAT
DES PRODUCTEURS DE BOIS
DE LA GASPÉSIE

50

Annonce du ministre Béchard

Le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Béchard, a annoncé en juillet une démarche de simplification administrative en matière de gestion forestière qui touche les normes, les procédures, les pratiques et directives actuelles en forêt publique qui devrait permettre de diminuer les coûts d'opération des entreprises forestières de 2\$/m³, soit l'équivalent de 50M\$ sur une base annuelle.

Source: La Quinzaine, 6 septembre 2007, vol. 12, n° 12

Le bulletin trimestriel

L'ÉCLAIRCIE

du Syndicat des producteurs
de bois de la Gaspésie



Forum sur la forêt privée

Le deuxième Forum sur la forêt privée « La forêt privée: parlons-en! » se tiendra à Ste-Anne-des-Monts, le 27 octobre 2007, sous la présidence d'honneur de monsieur Bertrand Berger, président de la Conférence régionale des Élu(e)s de la Gaspésie—les Îles.

Des conférences intéressantes seront présentées en avant-midi. Dans l'après-midi, des ateliers de discussions auront lieu. Plusieurs kiosques d'informations pertinentes pour les producteurs de bois seront montés sur place et des prix de présence seront tirés.

Pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Isabelle Poirier au bureau du Syndicat.

Le prix de l'Excellence en forêt privée

C'est dans le cadre du Forum sur la forêt privée que seront dévoilés les lauréats des prix de l'Excellence en forêt privée. Les caisses populaires Desjardins de la Gaspésie sont commanditaires exclusifs des prix en argent pour un montant de 5 000\$.



Réunion des délégués

Tous les délégués nommés lors des assemblées de groupe tenues en mars 2007 seront invités par lettre à une réunion que le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie tiendra au cours du mois de novembre 2007. Plusieurs sujets seront discutés dont, entre autres, la reconnaissance du statut de producteur agricole pour certains producteurs forestiers.

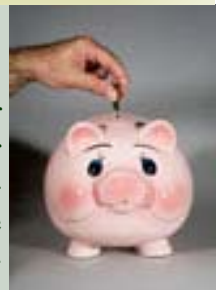
Fiscalité sur le revenu

Le groupe de travail de la Fédération sur la fiscalité sur le revenu s'est réuni le 11 juin dernier pour analyser les différentes options relatives à l'ajustement du traitement fiscal des petits propriétaires forestiers en vue d'accroître les investissements en aménagement forestier. Les participants ont convenu de favoriser les positions suivantes:

Reconnaissance de la notion d'expectative de profits à long terme pour un propriétaire forestier qui suit un plan d'aménagement forestier;
Possibilité d'étalement du revenu forestier sur plusieurs années;
Création d'un abri fiscal personnel pour une portion des revenus qui pourront être dédiés aux futures dépenses sylvicoles;
Abolition de la taxe sur les opérations forestières.

Ces positions pourront prochainement être présentées au groupe de travail mis sur pied par le Comité des partenaires de la forêt privée.

Source: La Quinzaine, 21 juin 2007, vol. 12, n° 11



Entente sur le bois d'œuvre

Prétendant que le Canada n'a pas respecté l'Accord sur le bois d'œuvre résineux, le gouvernement américain a déposé une plainte devant la London Court of International Arbitration. Les Etats-Unis contestent l'évaluation faite par le gouvernement du Canada du seuil au-delà duquel la Colombie-Britannique et l'Alberta doivent payer une surtaxe sur leurs exportations de bois d'œuvre aux Etats-Unis. Ils contestent également certaines mesures d'aide adoptées par le Québec et l'Ontario pour venir en aide à l'industrie. Les Etats-Unis considèrent que les mesures d'aide au secteur forestier annoncées par ces provinces constituent un contournement de l'Accord sur le bois d'œuvre résineux.



Source: La Quinzaine, 6 septembre 2007, vol. 12, n° 12

Environnement



Dans un rapport d'enquête, Greenpeace, déçu de l'inaction des gouvernements du Québec et de l'Ontario pour protéger la forêt boréale, demande à Abitibi-Consolidated, Bowater, Kruger et SKF Pâtes, de mettre en réserve des territoires protégés dans les zones encore intactes. Greenpeace demande à plus de 35 grandes compagnies qui utilisent des produits de ces entreprises, dont Rona, BestBuy, Wal-Mart, Toys 'R' Us et Sears de boycotter les forestières et de s'approvisionner ailleurs.

Source: La Quinzaine, le 6 septembre 2007, vol. 12, n° 12

Programme du Fédéral

Après 15 ans, la Forêt modèle du Bas St-Laurent a cessé ses activités faute de financement du gouvernement fédéral. Dans le cadre d'un nouveau programme des collectivités forestières du gouvernement fédéral, onze propositions ont été retenues dont deux au Québec soit en Hautes-Laurentides (Mont-Laurier) et dans la région du Lac St-Jean.



Source: La Quinzaine, 6 septembre 2007, vol. 12, n° 12

Le développement durable des forêts privées



Réunis à l'occasion du *Forum national des propriétaires de boisés* au Centre des congrès de Québec, des propriétaires de forêts privées de la plupart des provinces canadiennes se sont donné l'occasion de faire un tour d'horizon des politiques, mesures incitatives et programmes qui soutiennent les propriétaires de boisés dans le développement durable de leurs forêts.

M. Pierre-Maurice Gagnon, président de la Fédération des producteurs de bois du Québec a déclaré: « On a la preuve que pour un développement vraiment durable, ça prend la collaboration des propriétaires et des gouvernements. Au Québec, on est sur la bonne voie et on est à même de constater que les politiques et les programmes donnent des résultats extrêmement positifs. Une de nos priorités, c'est d'avoir un régime fiscal bien adapté à la production forestière familiale. C'est un domaine où le leadership revient au gouvernement fédéral et on espère qu'il va s'en saisir. »